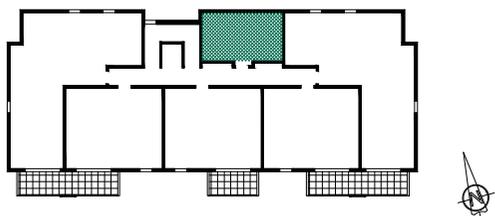


Résidence LANN AR MOR
rue du Tourbillon - Crac'h



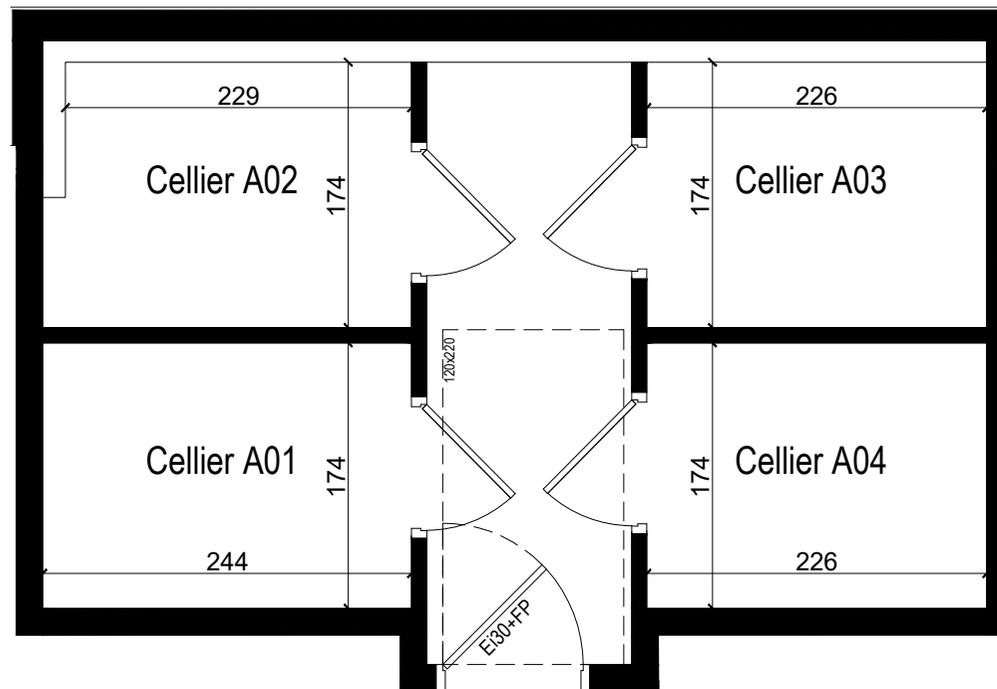
PLAN DE NIVEAU



1 E R E T A G E	CELLIER N° A01	4,27 m ²
	CELLIER N° A02	4,13 m ²
	CELLIER N° A03	3,94 m ²
	CELLIER N° A04	3,94 m ²
	TOTAL SURFACES	16,28 m²

**CELLIERS
BATIMENT A**

ALINEA - Eric LEGRAND - Architecte



NOTA :

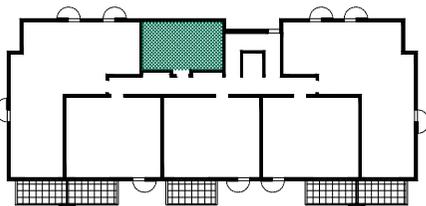
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan au cours des phases d'études approfondies, tant en ce qui concerne la structure et les dimensions libres, que l'équipement. Exemples (non exhaustifs) :
 La position, les dimensions et le sens d'ouverture des portes, fenêtres et porte-fenêtres pourront être légèrement modifiées.
 Les surfaces annoncées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges, ou d'équipements pourront légèrement varier.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, trappes nourrices, radiateurs, dénivelés de terrain...ainsi que l'emplacement et la nature des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
 Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.



Résidence LANN AR MOR
rue du Tourbillon - Crac'h



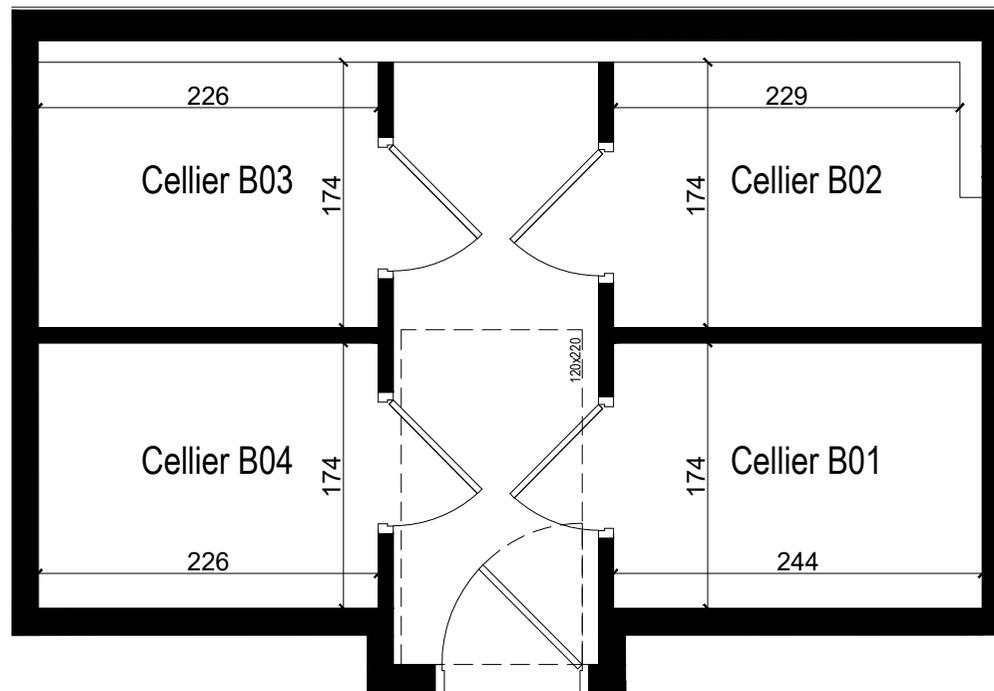
PLAN DE NIVEAU



E T A G E	CELLIER N° B01	4,27 m ²
	CELLIER N° B02	4,13 m ²
	CELLIER N° B03	3,94 m ²
	CELLIER N° B04	3,94 m ²
	TOTAL SURFACES	16,28 m²

**CELLIERS
BATIMENT B**

ALINEA - Eric LEGRAND - Architecte



NOTA :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan au cours des phases d'études approfondies, tant en ce qui concerne la structure et les dimensions libres, que l'équipement. Exemples (non exhaustifs) :
La position, les dimensions et le sens d'ouverture des portes, fenêtres et porte-fenêtres pourront être légèrement modifiées.
Les surfaces annoncées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges, ou d'équipements pourront légèrement varier.
Les retombées, soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, trappes nourrices, radiateurs, dénivelés de terrain...ainsi que l'emplacement et la nature des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.

